

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2013
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL

Date de convocation : 25/02/2013
Nombre de conseillers : en exercice 15
 présents 12
 votants 12

L'an deux mille treize et le quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert BUISSON, Maire

Présents : Mmes et Ms Albert BUISSON, Henri CAZES, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Gérard CAMBON, Daphnée LEBON, Jean-Pierre LOCATELLI, Christian MATHIEU, Marie-Thérèse PICAT, Chéryl ROLLAND, Joseph ZARWANSKI

Absents : Ms. Stéphane GILLET, Aymeric MARTIN, Guy OCHIER

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Madame Christelle GUIONNEAU, secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES PRECEDENTES SEANCES

Le conseil approuve le compte rendu des séances du 17/12/2012 (qui n'avait pas été lu lors de la dernière séance) et celui du 4/02/2013.

BUDGET GENERAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le compte administratif 2012 établi par le Maire et présenté par M. Henri CAZES est adopté à l'unanimité des membres présents (Monsieur Buisson quitte la séance au moment du vote et ne sera donc pas comptabilisé dans le nombre de votants) :

SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	RESULTATS A LA CLOTURE DE CET EXERCICE	RESULTATS DE CLOTURE 2012
Fonctionnement	+ 94 898.65	52 079.44	146 978.09
Investissement	+ 23 001.76	559.64	23 561.40
Totaux	+ 117 900.41	52 639.08	170 539.49

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil constate que les résultats du compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif. A l'unanimité des membres présents, il approuve ce compte de gestion.

AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir constaté les résultats de clôture de l'exercice 2012, le conseil, à l'unanimité des membres présents décide d'inscrire en fonds de réserve article 1068 de la section d'investissement, la somme de 67 815 €, et de reporté en excédent de fonctionnement (article 002) la somme de 79 163.09 €.

BUDGET PRIMITIF M14

Monsieur le Maire présente ensuite le projet de budget primitif établi par la commission finance. La commune n'ayant pas encore reçu la notification des taux d'imposition, le budget a été fait à partir des chiffres de l'an dernier. Le Conseil est d'accord avec ces propositions et adopte le budget primitif à l'unanimité des membres présents.

Le Budget s'équilibre de la façon suivante :

- Section d'exploitation : 710 001 €
- Section d'investissement : 414 189 €

Le conseil prévoit un virement vers le budget des commerces de 55 945 €

Le montant prévu pour les subventions aux associations s'élève à 18 311 € tel que défini dans la fiche en annexe.

BUDGET ANNEXE DES COMMERCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le compte administratif 2012 établi par le Maire et présenté par Henri CAZES est approuvé à l'unanimité des membres présents (Monsieur Buisson quitte la séance au moment du vote et ne sera donc pas comptabilisé dans le nombre de votants) :

SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	RESULTATS A LA CLOTURE DE CET EXERCICE	RESULTATS DE CLOTURE 2012
Fonctionnement	- 2562.91	- 8 482.69	- 11 045.60
Investissement	+ 157 872.42	+ 72 665.13	230 537.55
Totaux	155 309.51	64 182.44	219 491.95

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement étant négatif, cette somme sera reprise en déficit de fonctionnement dans le budget primitif 2013 (article 002)

L'excédent d'investissement sera repris à l'article 001 excédent d'investissement reporté.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil constate que les résultats du compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif. A l'unanimité des membres présents il approuve ce compte de gestion.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DES COMMERCES

Monsieur le Maire présente ensuite le projet de budget primitif établi par la commission finance. Le Conseil est d'accord avec ces propositions et adopte le budget primitif des commerces à l'unanimité des membres présents.

Le Budget s'équilibre de la façon suivante :

- Section d'exploitation : 116 578 €
- Section d'investissement : 1 139 001 €

DEMANDE DE REPORT DE LA DATE D'EFFET DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil du décret publié le 26/01/2013 par le gouvernement pour modifier les rythmes scolaires dans le 1^{er} degré afin de mettre en place une semaine scolaire plus équilibrée et d'alléger la journée d'enseignement en vue d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de contribuer à leur réussite.

L'article 3 de ce décret prévoit que la semaine et la journée scolaires doivent être organisées selon les principes suivants :

- 24 heures d'enseignement hebdomadaires pour tous les élèves, réparties sur 4 jours et demi, à savoir les lundis, mardis, jeudis et vendredis toute la journée et le mercredi matin.
- S'agissant de la journée d'enseignement, sa durée maximale est de 5h30, avec une demi-journée ne pouvant excéder 3h30 et une pause méridienne dont la durée ne peut être inférieure à 1h30.
- Les modalités d'organisation de la semaine ne peuvent avoir pour effet ni de réduire ou d'augmenter le nombre d'heures d'enseignement ainsi que leur répartition sur l'année scolaire, ni de modifier le calendrier scolaire national.

Les dérogations à certains de ces principes peuvent être proposées par le conseil d'école, le maire ou le président de l'EPCI.

Ils peuvent porter sur :

- La durée de 5h 30 par jour et de 3h30 par demi-journée
- L'organisation de la neuvième demi-journée le samedi à la place du mercredi.

Ces demandes de dérogations doivent être justifiées par les particularités du projet éducatif territorial tout en présentant des garanties pédagogiques suffisantes.

L'article 6 du décret décrit les activités pédagogiques complémentaires qui viennent s'ajouter aux 24 heures d'enseignement hebdomadaires :

- Pour aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- Pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant, en lien avec le projet éducatif territorial.

Au vue de tous ces éléments et considérant que cette nouvelle organisation

- Nécessite une concertation avec toutes les parties prenantes : enseignants, parents, communauté de communes, communes,
- Nécessite l'adaptation de la semaine scolaire aux ressources du territoire,
- Nécessite la définition du projet éducatif territorial,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de différer l'application de nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015.

DESIGNATION DES DELEGUES A LA 3C2V

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 19/11/2012 concernant l'approbation de la dénomination, du siège et des modalités de représentation des communes au sein de la communauté de communes de Chambaran Vinay Vercors (3C2V) suite à la fusion des communautés de communes de Vinay et de Vercors Isère.

Il explique qu'il convient de nommer les représentants communaux aux commissions de la 3C2V. la candidature des représentants à la CCV est proposée pour la nouvelle communauté. La liste des délégués est en annexe.

ATTRIBUTION DE LOGEMENTS OPAC

Madame Zamora informe le Conseil de l'attribution du T3 Place Gal Marchand

Elle explique que le T3 du rez de chaussée de cet immeuble a été rénové, et va être attribué à la location.

Il reste à louer le T5, Rue Jocelyn et le T3, Impasse du Palais de Justice..

Lorsqu'un logement social est vacant, le conseil donne son avis pour son attribution. Mme Zamora explique que cette procédure prend du temps, l'OPAC souhaiterait des décisions plus rapides afin de réduire les délais de vacance. Elle propose au Conseil la possibilité d'attribuer les logements en réunion Maire Adjointes (bureau communal). Le Conseil donne son accord. L'information lui sera donnée à la réunion suivante.

ATTRIBUTION DU LOGEMENT AU DESSUS DE L'ANCIENNE POSTE

Monsieur le Maire rappelle que la commune met en location le logement situé au dessus de l'ancienne poste. Cette location est gérée par l'OPAC (hors cadre logements sociaux). Ce logement est actuellement vacant. Monsieur le Maire rappelle le prix de location pratiqué à ce jour (650 €) et la difficulté de trouver un locataire, compte tenu du prix moyen de location sur L'Albenc. Le conseil décide à l'unanimité des membres présents de porter le prix de cette location à 590 € plus une provision de charges de 150€, de revoir les possibilités de gestion de cet appartement.

MODIFICATION DE L'ENTREE OUEST DE L'AGGLOMERATION

Monsieur le Maire propose au Conseil, compte tenu de l'augmentation de la circulation à l'entrée ~~Ouest~~ de la commune, de déplacer le panneau d'agglomération vers les premières maisons après le passage à niveau (en venant du village), à hauteur du panneau indiquant ce passage à niveau. Les services de la DDT ont été consultés et ont émis un avis favorable. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents est d'accord. Monsieur le Maire prendra l'arrêté réglementaire pour cette modification.

QUESTIONS DIVERSES

AMENAGEMENT DE SECURITE AU CARREFOUR DE LA RD 1092 ET DE LA RD 35 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2013 – AXE N°1 : SECURITE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2012-063 en date du 17/12/2012 le Conseil Municipal a demandé une subvention dans le cadre de la DETR 2013 pour le projet d'aménagement de sécurité au carrefour de la RD 1092 et de la RD 35.

Ce dossier enregistré en Préfecture de l'Isère le 11/01/2013, a fait l'objet d'une demande de pièces complémentaires par courrier en date du 17/01/2013. de la part de la Direction des Relations avec les Collectivités.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les modifications apportées au dossier de demande de subvention initial et indique la nouvelle estimation : 71 094 € HT.

Le nouveau plan de financement souhaité est le suivant :

- Subvention de l'Etat dans le cadre de l'axe n°1 de la DETR 2013 :	
20% de 71 094 € :	14 219
- Subvention du Conseil Général de l'Isère :	
50% de 71 094 € :	35 547
- Participation de la commune :	
	<u>21 328</u> →
TOTAL HT :	71 094 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré :

- **Approuve** les modifications apportées au dossier d'aménagement de sécurité.
- **Approuve** Le nouveau plan de financement proposé par Monsieur le Maire.

- Sollicite de l'Etat dans le cadre de l'axe n°1 de la DETR 2013, une aide de 20% sur un montant d'opération de 71 094 € HT, soit 14 219 €.

Demande d'installation d'une terrasse sur la voie publique

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande de Cyrille Brunat, boulanger, d'installer des tables et chaises, sur le trottoir, devant son magasin, pour aménager un salon de thé.

Le Conseil, Municipal souhaite qu'une réponse favorable soit apportée à cette demande. Monsieur le Maire prendra un arrêté dans les mêmes conditions que les accords déjà donnés à la pizzeria et au bureau de tabac-bar.

Fait à L'Albenc le 04/03/2013

Albert BUISSON,
Maire de L'ALBENC
Affichage du 11/03/2013 au 11/04/2013



